

Artprice : T4, confirmation d'une croissance à deux chiffres pour 2010,
perspectives 2011

Chiffre d'affaires en K€	2 010	2 009	Variation en %
Internet	4 939	4 342	+14
Indices et autres prestations	446	496	-10
Edition	8	15	-53
Total C.A. Annuel	5 393	4 853	+11

Chiffre d'affaires en K€	4T2010	4T2009	Variation en %
Internet	1 448	1 453	0
Indices et autres prestations	199	240	-17
Edition	2	4	-75
Total C.A. Trimestriel	1 649	1 697	-3

Artprice : confirmation d'une croissance à deux chiffres pour 2010, perspectives 2011

Le chiffre d'affaires du T4 est similaire à celui de 2009, pour rappel, un facteur principal et très provisoire explique ce chiffre pour le T4 2010.

En effet, Artprice depuis le 15 septembre 2010, vient de passer d'un modèle semi-payant à un modèle 100% gratuit pour sa Place de Marché Normalisée permettant ainsi d'absorber, plus rapidement que prévu, le marché mondial des ventes de gré à gré. La progression du nombre d'œuvres constatée entre le 15 septembre et le 30 janvier 2011 est de + 92%. Pour information, le C.A. T4 2010 Internet est supérieur au C.A.T4 Internet de la même période en 2009 à périmètre égal (hors Place de Marché Normalisé).

Antérieurement, la gratuité n'était accordée que pour les membres actifs des 90 derniers jours, elle est désormais ouverte à 100% des visiteurs d'Artprice qui s'inscrivent gratuitement en déclinant leur identité complète, à l'exception des Artprice Stores (services payants) pour les professionnels de l'art qui comportent des outils de supervision et d'aide à la décision pour gérer des milliers d'œuvres et notamment les transactions.

De même, la politique marketing très agressive en 2010 sur le prix des abonnements a permis à Artprice de constater la prise de parts de marché très conséquente sur son outsider Allemand. Le but final pour Artprice étant de posséder le fichier clients le plus qualifié pour sa Place de Marché Normalisée.

L'analyse fait ressortir que la durée moyenne de mise en vente d'une œuvre est de plus en plus courte. Certaines œuvres d'art n'excèdent pas quelques heures de mise en ligne, traduisant ainsi un rapprochement immédiat de l'offre et de la demande. L'optimisation de la recherche de liquidités pour les vendeurs et l'absence d'intermédiaire passe irrémédiablement par la Place de Marché Normalisée d'Artprice.

Le chiffre d'affaires de l'année 2010 progresse de 11% par rapport au CA 2009 et confirme ainsi les prévisions d'Artprice sur le retour d'une croissance à 2 chiffres pour 2010. Selon thierry Ehrmann, fondateur et P.D.G. d'Artprice, " l'activité Internet progresse notamment par l'Ipad, l'Iphone de Apple, et l'O.S. Android de Google qui amènent un fort relais de croissance pour l'activité d'Artprice dont l'immense majorité de ses clients dans le monde sont des CSP+ nomades de par leurs métiers ".

De nouvelles applications dédiées sont en préparation avec bien sûr, les enchères en ligne et, aussi, à la demande des membres d'Artprice, la mise en place d'un réseau social vertical dédié exclusivement

aux acteurs du Marché de l'Art, intégré au cœur d'Artprice, et préservant les intervenants sur leurs données personnelles.

Pour l'exercice 2011, les Smartphones vont représenter potentiellement 45% des connexions des clients nomades d'Artprice (Experts, Commissaires-Priseurs en inventaire, Auctioneers, Galeristes, Amateurs et Collectionneurs d'art sur le lieu de vente, Marchands d'art, Courtiers, Art dealers, Assureurs en expertise et/ou sinistre, Douanes et Services Judiciaires internationaux, ...)

A terme, les Smartphones Internet vont ainsi permettre à Artprice de doubler le CA Internet à une vitesse bien supérieure à l'Internet fixe (prévisions de vente de Smartphone/Tablettes pour 2011 : 425 millions - Source : Deloitte). Pour information, 3,6 milliards de personnes auront accès à Internet en 2015 (Source : Le Monde). L'Ipad 2 et ses concurrents possédant un capteur photo/vidéo permettront à Artprice de vendre des produits et services sans équivalent dans le monde de l'Art et protégés au titre de la propriété intellectuelle : reconnaissance de signatures et monogrammes, Artpricing en temps réel.

Artprice confirme aussi la croissance à 3 chiffres pour 2010 de My Art Collection by Artprice (service gratuit), le portefeuille d'oeuvres d'art associé à l'ensemble des services d'Artprice.

Renforcement des relations contractuelles avec les 3600 Maisons de Ventes internationales.

En janvier 2011, plus de 81 % des catalogues PDF et/ou données des 3600 Maisons de Ventes mondiales, ont été transmis à Artprice, dans le cadre d'accords spécifiques, sur l'Intranet Sécurisé d'Artprice. Ceci traduit, mieux que toute démonstration, la relation de confiance entre les Maisons de ventes et Artprice. De même, grâce à la base de données d'Artprice sur les Experts (dont une grande partie dans le monde font eux mêmes des enchères) ce ne sont pas moins de 7 400 acteurs incontournables du marché de l'art qu'Artprice connecte de manière exponentielle à sa Place de Marché Normalisée (PMN) protégée au titre de la propriété intellectuelle (droit sui generis et droit d'auteur).

Le droit de reproduction des œuvres étant assuré par le contrat spécifique conclu avec l'ADAGP, société la plus représentative au monde, qui perçoit et répartit les droits d'auteurs dans plus de 43 pays. Cet accord très précurseur (2007) dans l'économie numérique est régulièrement pris en exemple par les différents Ministères de la Culture en Europe et notamment en France.

Du fait de la crise économique et financière mondiale, la quasi-totalité des Maisons de ventes et Experts dans le monde se rapprochent d'Artprice qui travaille avec eux en étroite collaboration depuis 1987, pour réaliser leurs catalogues de ventes formatés par les données normalisées d'Artprice et dès l'adoption de la Directive Services, les enchères en ligne grâce à la Place de Marché Normalisée d'Artprice et ses 1,3 million de membres.

Ce qui explique la présence des données d'Artprice dans la majorité des catalogues de ventes, papier et Internet, des Auctioneers et Maisons de Ventes où désormais, chaque artiste et chaque œuvre possède un identifiant unique en provenance des banques de données Artprice. Au delà de sa Place de Marché Normalisée, Artprice possède le fichier clients qualifié "Fine Art" le plus important au monde, très loin des Majors. Ses bases de données comportementales clients constituent pour le marché de l'art, les bases de la réussite des ventes aux enchères cataloguées depuis la naissance des enchères d'art en Europe au début du XIXe siècle.

Le modèle de la Place de Marché Normalisée est désormais éprouvé et validé par le marché de l'Art depuis 7 ans, notamment en période de crise majeure. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon le rapport d'activité 2005 du Conseil des Ventes Volontaires de meubles aux enchères publiques, "l'offre sur Artprice était de 1,3 milliard d'euros d'œuvres d'art". En 2006, l'offre était de 2,7 milliards d'euros d'œuvres d'art. En 2007, l'offre était de 4,32 milliards d'euros d'œuvres d'art. Pour 2008, l'offre était

de 5,4 milliards d'euros d'œuvres d'art. Pour 2009, l'offre était de 5,85 milliards d'euros d'œuvres d'art.

Pour l'année 2010, Artprice valide, avec, depuis le 15 septembre 2010, son modèle 100% gratuit, une croissance relevée à une fourchette de 21 à 23% de sa Place de Marché Normalisée sur l'année en offre d'œuvres d'art. Artprice confirme avoir constaté un taux de vente estimé de l'ordre du tiers environ, sur lesquelles Artprice n'est pas encore commissionnée en attente de l'application de la directive Européenne.

Pour 2011, dans le contexte de mondialisation, Artprice plus que quiconque, dispose de tous les atouts pour offrir aux Maisons de Ventes et Experts leurs migrations intégrales sur Internet en accélérant leurs ventes et en effondrant les frais acheteurs/vendeurs (qui se situent selon le Conseil des Ventes Volontaires entre 36 à 37,5 %). Artprice est donc prête aux enchères en ligne conformément aux directives européennes (2006/123/CE sur les services votées le 12.12.06) sur la réforme des ventes aux enchères en Europe.

De même, le Conseil des Ventes Volontaires, qui est l'Autorité de Régulation du marché des ventes aux enchères, note que "les Maisons de Ventes françaises n'ont pas suivi le processus des ventes dématérialisées, en proportion de l'explosion de l'Internet dans le monde", ce qui, là aussi, conforte Artprice qui a vocation à être la plate-forme d'enchères en ligne de référence pour les 3600 Maisons de Ventes dans le monde (incluant bien sûr, les 378 Maisons de Ventes Françaises) et les 7400 Experts avec lesquels Artprice travaille depuis 1987 avec Internet.

Bref chronologie législative de la transposition effective de la Directive Européenne des enchères électroniques en droit français.

La transposition, en droit interne, de la Directive communautaire 2006/123/CE sur les services incluant la notion d'opérateur en ligne pour les ventes aux enchères électroniques est parfaitement conforme aux différents travaux parlementaires et commissions auxquels Artprice a amené préalablement son concours et ses données durant ces années et que l'on retrouve intégralement dans tous les textes de lois présentés au Sénat et à l'Assemblée.

Pour mémoire, la Commission Européenne a épinglé sévèrement la France avec un avis motivé, pour le retard pris dans la transposition de la directive services pour l'enjoindre de lui signaler les mesures réglementaires qu'elle compte prendre pour transposer cette directive européenne sur les services au plus vite. C'est le deuxième coup de semonce des services du commissaire européen au Marché intérieur, Michel Barnier. Cette directive, dont l'ancienne version était plus connue sous le nom de «Directive Bolkenstein», devait être transposée au plus tard le 27 décembre 2009, mais la France a pris un retard important et injustifié, pénalisant fortement les acteurs européens comme Artprice qui fera prévaloir ses droits.

La Commission estime que le retard pris dans la transposition engendre des coûts importants pour les entreprises européennes. La France avait donc jusqu'au 24 août 2010 pour répondre à la Commission.

Après une première lecture au Sénat (Texte n° 210 rectifié (2007-2008) de MM. Philippe MARINI et Yann GAILLARD, déposé au Sénat le 12 janvier 2008) puis le Rapport n° 533 (2008-2009) de Mme Marie-Hélène DES ESGAULX, fait au nom de la commission des lois, déposé le 8 juillet 2009, le texte n° 13 (2009-2010) a été adopté par le Sénat le 28 octobre 2009. De ce fait, le texte n° 2002 a donc été transmis à l'Assemblée nationale le 29 octobre 2009. A l'Assemblée Nationale, le Rapport n° 3019 de M. Philippe HOUILLON, député, fait au nom de la Commission des Lois, déposé le 8 décembre 2010 en première lecture, puis une deuxième lecture (Texte n° 599) modifié par l'Assemblée Nationale le 25 janvier 2011. Ce texte n° 254 (2010-2011) à été transmis au Sénat le 26 janvier 2011 pour une clôture prochaine des débats. La rapidité en ce début d'année d'adoption définitive des textes témoigne de cette prise de conscience de nos élus, des sanctions Européennes.

Thierry Ehrmann a rappelé aux différentes autorités de tutelle que la France, en matière de Marché de l'Art, ne cessait, depuis 30 ans, de perdre régulièrement des places avec désormais la Chine durablement ancrée en sa qualité de numéro trois mondial. Chiffres à l'appui, le PDG d'Artprice a démontré, de manière incontestable, que la réforme du 10 juillet 2000 n'a pas été bénéfique pour la France, de par son manque d'ambition et son côté protectionniste. Malgré des chiffres en trompe-l'œil sur le segment "Fine Art", voire lamentablement manipulés par certains, la perte de marché pour la France ne cesse de s'accroître dans un secteur où les pertes d'emploi se comptent désormais en milliers (source Rapport économique édité par Le Serveur Judiciaire/Artprice 2010).

En ce début d'année 2011, la synthèse de l'année 2010 pour la France est tout simplement affligeante en perte de parts de marché et d'image de marque (cf. Drouot). Le célèbre rapport annuel d'Artprice repris chaque année par 6300 médias qui est en bouclage va hélas confirmer l'effacement durable de la France en matière de Marché de l'Art.

Les tribunaux ont confirmé la position d'Artprice sur l'absence de droits d'auteurs sur les catalogues de ventes aux enchères dans le cadre de 5 assignations.

En 3 ans, la société Artprice a été assignée, en tout et pour tout, devant le Tribunal de Grande Instance de Paris par 5 Maisons de Ventes que sont Christie's, Artcurial, Neret-Minet, Aguttes et Camard sur des fondements similaires ou connexes tendant à faire croire principalement que le catalogue de ventes est une œuvre de l'esprit et doit être à ce titre, protégée par le droit d'auteur.

Il est nécessaire de préciser que l'immense majorité des Maisons de Ventes Françaises et Experts (94,5%) travaillent depuis 1987 avec Artprice et considèrent ces assignations comme une pure hérésie.

Dans ces 5 affaires, les jugements rendus, durant l'exercice 2010, par la célèbre Troisième Chambre du Tribunal de Grande instance de Paris (qui traite exclusivement, dans le cadre de ses quatre sections, des affaires de propriété intellectuelle et dont, à ce titre, les décisions font autorité en la matière), ont débouté ces Maisons de ventes de leurs demandes principales basées sur le droit d'auteur en confirmant l'absence de droit d'auteur sur leurs catalogues de vente, l'absence de reconnaissance de la qualité de base de données aux archives constituées par les catalogues de vente et l'absence de violation de marque.

Les Tribunaux ont donc entériné la validité en PLA des procès d'Artprice depuis 1987, sur le droit d'auteur. A contrario de l'absence de droit d'auteur sur les catalogues de ventes, Artprice crée bel et bien en permanence un droit d'auteur spécifique par les commentaires de ses historiens et un droit sui generis de ses bases de données.

Concernant Christie's, alors qu'elle demandait à ce qu'Artprice soit condamnée à plus de 63 millions d'euros, le tribunal l'a simplement condamnée à 47 K€ en raison de la renommée spécifiquement importante, à l'international, de la marque semi figurative de Christie's et seulement sur 3 des 2 223 catalogues, sur lesquels Christie's demandait la condamnation d'Artprice, mais uniquement parce que ces 3 catalogues comportaient de manière exceptionnelle, des notices manuscrites et explicatives particulièrement conséquentes, en sus des informations habituelles et des images serviles des œuvres mises en vente et incluses à ce titre dans ces catalogues de ventes.

Artprice a, entre autres, déposé une plainte pénale avec constitution de partie civile contre Christie's pour manipulation de cours sur le fondement de l'article L.465-2 du code monétaire et financier et accrédite les propos d'Artprice dans le Financial Times et The Art Newspaper.

Comme Artprice l'a toujours défendu, et comme viennent de le confirmer les différents jugements rendus dans les affaires ci-dessus mentionnées, le catalogue de vente n'est pas en lui-même une œuvre de l'esprit et donc ne crée pas de droit d'auteur.

D'ailleurs les maisons de ventes, qui en étaient secrètement bien conscientes, ont toutes renoncé au bénéfice de la Cour d'Appel...

Il faut préciser que c'est la célèbre Troisième Chambre du TGI de Paris (qui traite exclusivement, dans le cadre de ses quatre sections, des affaires de propriété intellectuelle et dont, à ce titre, les décisions font autorité en la matière) qui a rendu ces jugements.

Exception faite de Camard et Briolant, affaire spécifique dans laquelle Artprice a déposée une plainte pénale avec partie civile, actuellement en cours d'instruction, pour faux et usage de faux, escroquerie et tentative d'escroquerie au jugement, et dont les demandes du photographe ont toutes été déboutées.

Nouveaux éléments à charge communiqués début janvier 2011 dans les plaintes diligentées par Artprice contre 5 maisons de ventes parisiennes pour entente illicite, devant l'Autorité de la Concurrence.

En Janvier 2011, de nouvelles pièces confondantes et incontestables mettant en cause l'entente illicite de ces 5 maisons de ventes viennent d'être cotées au B.C.P. de la plainte enregistrée à l'Autorité de la Concurrence au premier trimestre 2010.

Artprice confirme l'instruction de sa plainte contre les 5 maisons de ventes parisiennes citées au précédent paragraphe pour entente, devant l'Autorité de la Concurrence, face aux 3 600 Maisons de ventes, clientes et partenaires d'Artprice, et aux 7400 Experts avec lesquels Artprice travaille depuis 1987 avec Internet dans le monde.

En effet, il existe, selon Artprice, des liens indiscutables, des personnes communes, des participations capitalistiques, des mandats sociaux communs, des organes de directions communs, des ventes publiques communes, des courriers, notes et déclarations internes d'organismes syndicaux comme le SYMEV, des P.V. communs sur la stratégie contre Artprice, des refus de ventes prohibés comme la Gazette de l'Hôtel Drouot (propriété des principales sociétés incriminées) malgré des mises en demeure, des stratégies similaires avec des indices sérieux et concordants pouvant établir une action de concert et/ou une entente mûrement méditée mais sévèrement réprimée par, entre autres, l'article L.420-1 du Code de Commerce.

Ces manœuvres ont comme intérêt commun d'entraver, par tous moyens, l'entrée d'un acteur économique, comme Artprice, sur le marché émergent des enchères en ligne avant l'entrée en vigueur, en droit français, de la Directive Européenne des enchères électroniques.

On peut, entre autre, considérer, avec un certain recul, que la problématique de Drouot est loin d'être terminée... A ce titre le livre très documenté "Adjugé Volé" du grand reporter Michel Deléan en dit long sur l'ampleur du dossier Drouot avec les récentes mises en examen (association de malfaiteurs, vol en bande organisée et recel - Source : Les Echos 7/02/2011) de ce début février 2011.

Par ailleurs, différents grands titres de la presse internationale mènent des investigations poussées sur la plainte d'Artprice sur l'entente illicite, devant l'Autorité de la Concurrence visant les 5 Maisons de Vente sus nommées et enquête, par ailleurs, sur le scandale Drouot et ses déboires futurs (pour mémoire, Drouot pèse près de 45% du nombre de transactions en France selon Artprice).

Au plan Européen et aux USA, certaines de ces Maisons de Ventes ont été très lourdement condamnées pour ces faits. Ces actions de concert tendent à limiter l'accès et le libre exercice de la concurrence, notamment par Artprice, sur le marché des ventes aux enchères publiques électroniques tel que prévu par la Directive Européenne «Services» qui aurait dû être adoptée en droit interne depuis le 27/12/2009.

Enfin, l'adoption par les 27 Etats membres de l'Union Européenne, du traité de Lisbonne qui a pris effet le premier décembre 2009, renforce considérablement la position juridique et les actions

judiciaires d'Artprice face à des actions concertées d'un courant ultra-minoritaire qui voit son monopole franco-français s'effondrer.

Concernant le Dossier Marc Tallec / Claire Morin (affaires civiles et pénales et renvoi en correctionnelle pour Marc Tallec cf. document de référence), au 18 janvier 2011, la Cour de Cassation en Chambre Sociale, saisie par la société Artprice, casse et annule l'arrêt de la Cour d'Appel de Lyon qui avait condamné Artprice à verser à Madame Claire Morin une somme très conséquente au titre de dommages et intérêts en réparation de la perte du droit de lever des options sur titres. Madame Claire Morin doit donc restituer de suite les dites sommes indûment perçues. L'ensemble des procédures pénales et civiles de Tallec / Morin est à suivre sur :

<http://www.groupeserveur.com/FR/artprice-contre-marc-tallec.html>

Evolution du Marché de l'Art au premier semestre 2011.

Concernant l'évolution du Marché de l'Art face à la crise mondiale, Artprice indique que, grâce à l'Art Market Confidence Index (indice de confiance du marché de l'art en temps réel) qui est la référence mondiale dans le marché de l'art et la presse économique, il confirme en janvier 2011, une hausse régulière de son indice de confiance sur l'ensemble des pays qui représente 90 % du marché de l'art.

A l'invitation des dirigeants de la foire d'art contemporain de Singapour "Art Stage" Artprice par ses banques de données, notamment en Chinois, a pu constater sur place le dynamisme et la prise de relais incontestable du marché de l'Art par l'Asie et principalement la Chine.

De même, la remontée des prix des œuvres d'art (Artprice Global Index) sur l'ensemble des continents montre que la reprise du Marché de l'Art est définitivement en marche. (www.artmarket.com) Les résultats spectaculaires au dernier trimestre 2010 notamment de Sotheby's, leader mondial des ventes aux enchères, cotée à la Bourse de New York, attestent les chiffres et prévisions d'Artprice.

Cette confiance se retrouve aux USA, qui ont été les premiers touchés par la crise du marché de l'Art, mais, aussi, en Europe et surtout en Asie. Au même titre que l'Or, le marché de l'Art, historiquement, a toujours été une valeur refuge face aux crises de grandes ampleurs et notamment aux dépréciations d'actifs financiers que l'économie mondiale va continuer d'affronter de manière sporadique en 2011.

Source: <http://www.artprice.com> (c)1987-2010 thierry Ehrmann

Découvrir l'alchimie et l'univers d'Artprice avec le documentaire d'Artprice (plus de 2,7 millions de vues en 18 mois) <http://web.artprice.com/video>

Artprice est le leader mondial des banques de données sur la cotation et les indices de l'art avec plus de 27 millions d'indices et résultats de ventes couvrant 450 000 artistes. Artprice Images(R) permet un accès illimité au plus grand fonds du marché de l'art au monde, bibliothèque constituée de 108 millions d'images ou gravures d'œuvres d'art de 1700 à nos jours commentées par ses historiens. Artprice enrichit en permanence ses banques de données en provenance de 3600 Maisons de ventes et publie en continu les tendances du marché de l'art pour les principales agences et 6300 titres de presse dans le monde. Artprice diffuse auprès de ses 1 300 000 membres (member log in), ses annonces normalisées, qui constituent désormais la première place de marché mondiale pour acheter et vendre des œuvres d'Art (source Artprice).

Artprice est cotée sur Eurolist by Euronext Paris : Euroclear: 7478 - Bloomberg : PRC Reuters : ARTF

Code twitter : twitter.com/artpricedotcom

Sommaire des communiqués d'Artprice :

http://serveur.serveur.com/press_release/pressreleasefr.htm

Contact: Josette Mey - tel: +33(0)478-220-000, e-mail: ir@artprice.com